



Commune de  
Bournens

Bournens, le 5 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL  
GENERAL DE BOURNENS

---

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 7 / 2018**

**Préavis relatif au financement des conduites publiques d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) sur les parcelles n°350 (Thierry Piot) et n° 437 (Richard Simond).**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### **1. PREAMBULE**

En 2015, la société Home Brothers SA a mis à l'enquête et obtenu un permis de construire pour le projet d'immeubles au chemin de Raffort sur la parcelle n° 351 (Daniel Monnier).

Monsieur Denis Pagola, administrateur de Home Brothers SA, pressé d'avancer dans son projet de construction, a décidé d'entreprendre ces travaux de pose des conduites EC et EU à compte d'auteur.

Il est important de préciser ici que ces conduites étaient inscrites sur le plan directeur établi en 1990. La conduite EU était existante et la conduite EC projetée. Sur le PGEE de 2008, on retrouve également ces conduites en tant qu'équipement public.

Trois ans plus tard, plusieurs bâtiments d'habitation ont été construits, ou sont encore en construction. Chacun de ces immeubles possède des conduites EC et EU privées qui viennent se raccorder sur lesdites conduites principales publiques.

La Commune de Bournens doit donc racheter ces tronçons de conduites EC et EU.

### **2. DESCRIPTIF**

Un plan d'exécution a été fourni. Une visite de contrôle en présence de responsables de la Commune et de M. Pagola a permis de déceler quelques malfaçons sur le terrain et erreurs sur le plan. Il a donc été demandé par la Municipalité de remédier à ces non conformités. Les couvercles des chambres ont alors été scellés correctement et le plan corrigé. Sur cette

base la Municipalité peut aujourd'hui accepter de reprendre à sa charge ces deux tronçons publics de conduites EC et EU.

Le montant total du coût des travaux de pose de ces conduites, établi d'abord sous forme de devis, était de CHF 115'066.- TTC. Avant l'adjudication des travaux, ce devis a été repris sous une forme de contrat forfaitaire avec l'entreprise Marti (réduction importante de 23%) pour un montant de CHF 88'560.- TTC. Ce devis détaillé a été analysé et se trouve être tout à fait dans des coûts acceptables.

Le coût des études liées à ces travaux n'a par contre pas été retenu par la Municipalité, estimant que si à l'époque M. Pagola était pressé, il aurait certainement accepté de participer aux frais engagés.

### **3. OBJET DU PREAVIS**

L'objet de ce préavis est le remboursement des coûts de construction des tronçons 1 et 2 de la canalisation en PVC de 350 mm de diamètre pour les eaux claires (longueur 305 m) et du tronçon 1 pour la canalisation en PVC de diamètre 200 mm pour les eaux usées (longueur 140 m).

Le remboursement des travaux se monte à CHF 88'560.-.

Un plan d'ensemble des parcelles concernées permet de situer l'emplacement des nouvelles canalisations publiques du réseau EC et EU de la Commune. Ce plan est donné en annexe.

### **4. FINANCEMENT**

Le montant sera prélevé sur les liquidités communales.

### **5. DUREE D'AMORTISSEMENT**

La durée d'amortissement de cet investissement sera de 10 ans.

### **6. CHARGES D'EXPLOITATION**

Le montant de l'amortissement de cet investissement sera pris en charge par le compte affecté aux conduites EC/EU. Aucune autre charge d'exploitation n'est entraînée.

### **7. CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS**

- vu le préavis municipal N° 7 / 2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à acquérir les tronçons EC (305 m) et EU (140 m) en payant le coût des travaux à l'entreprise Home Brothers SA,
- d'accepter le financement proposé pour la somme de CHF 88'560.-, soit montant à prélever sur les liquidités communales,
- d'accepter la durée d'amortissement proposée de 10 ans,
- d'accepter que le montant de l'amortissement soit pris en charge par le compte affecté aux conduites EC/EU,
- d'autoriser la Municipalité à établir des servitudes de passage de ces conduites dans les parcelles privées.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 novembre 2018.

La Syndique

La Secrétaire

J. ZWAHLEN

N. TICON

Approuvé par le Conseil général en séance du 13 décembre 2018.

Le Vice-Président

La Secrétaire

L. DESCLOUX

N. TICON

### Annexes :

- Plan des canalisations et parcelles au 1/1000
- Devis forfaitaire pour les travaux